

REUNION DU 9 novembre 2011

Le neuf novembre deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 03/11/2011

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : ; Votants :

Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, René CORVAISIER, Roseline CAUGANT, Virginie CHENEL, François DUVAL, Daniel BOUILLIS-

Conseiller(s) absent(s) : Brigitte Nicolas qui a donné procuration à Jacques Daniel; Eric Thébaud qui a donné procuration à Christine Thual; Fabien Letanoux qui a donné procuration à René Corvaisier; Marielle Virloup qui a donné procuration à Bernadette Augereau - Secrétaire : Bernadette AUGEREAU-

Ordre du jour : - Création de la Taxe d'Aménagement (en remplacement de la taxe locale d'équipement); - Lotissement des Ondes : Adoption de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre; Adoption de l'Esquisse du plan d'aménagement; Versement des indemnités d'éviction; - Salle polyvalente : Tarif pour une seconde utilisation annuelle par les associations de St Benoît; - Indemnité de conseil au Receveur Municipal : reconduction au nouveau Receveur; - Assainissement collectif : Révision du tarif de la redevance; - Subventions communales : * aux familles pour l'inscription des enfants à l'école de musique de Cancale ou aux Centres aérés d'été; * au collège pour sortie scolaire; - Communauté d'agglomération : Désignation du délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs; Rapport d'activités 2010; - Droit de Préemption Urbain; - Présentation du Plan Communal de Sauvegarde; - Réflexion sur le devenir du bâtiment communal au 9 rue du centre (ex Poste) : aliénation, réhabilitation, - divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 21/09/2011 et signent le registre des délibérations.

N°2011-43 : TAXE D'AMENAGEMENT : taux et exonérations :

La loi n°2010-1658 du 29/12/2010 de finances rectificatives concernant la réforme de la fiscalité d'aménagement (art.28) définit le nouveau dispositif de la taxe d'aménagement qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre 2011. Pour les communes disposant d'un Plan d'Occupation des Sols, cette délibération porte seulement sur la fixation du taux avec la définition éventuelle de secteurs et d'exonérations.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18/10/2011 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de **2.5%** sur l'ensemble du territoire communal ;
- de ne pas appliquer les exonérations facultatives prévues à l'article L 331-9 du code de l'urbanisme ;
- précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

N°2011-44- LOTISSEMENT DES ONDES n°2 – ADOPTION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE –

Mr Baudry, 1^{er} adjoint rappelle le déroulement du projet de lotissement communal des ondes (ex les courbes) pour lequel un premier contrat de maîtrise d'œuvre avait été passé avec la DDE et Mr Albert PIEL en date du 22/11/2006. Suite à la restructuration de la DDE (DDTM) un avenant au contrat transférant la totalité de la mission à Mr Piel a été adopté le 15/10/2009. Après le refus préfectoral de déclarer d'Utilité Publique ce lotissement et les contraintes liées au Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine en cours d'élaboration, ce premier projet de lotissement est devenu caduc ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

Un nouveau projet de lotissement (lotissement des ondes n°2) portant seulement sur une partie du périmètre initial et sur une emprise foncière de 22 218 m², est en préparation. La commune est propriétaire des parcelles à lotir. Après consultation, Mr Baudry expose le contenu de l'offre de maîtrise d'œuvre présentée conjointement par Mr Albert Piel, Architecte à St Malo, et l'Atelier du Marais représenté par Mr Pierre Poffa, Architecte paysagiste à Fougères. Ce dossier comprend le CCAP, le CCTP et l'A.E pour un montant de 77 680.20€ TTC y compris l'élaboration du dossier de permis d'aménager et du dossier de loi sur l'eau. Le taux de rémunération est de 6.55% des travaux estimés à 900 000€ (y compris le détournement du bief sur la route des pinsottes). En cas de blocage du projet au cours de la phase AVP (Avant-Projet) pour des raisons de réglementation de l'urbanisme et de sécurité civile seuls les honoraires de l'étude préliminaires seront dus (9 000€ HT).

Après délibération, le conseil municipal, accepte ce nouveau contrat de maîtrise d'œuvre par Mr Albert PIEL et le Cabinet Atelier du Marais et donne pouvoir au maire pour la signature de l'acte d'engagement et des pièces annexes.

N°2011-45 – LOTISSEMENT DES ONDES n°2 – ESQUISSE DU PLAN D'AMENAGEMENT –

Le maire présente les principes d'aménagement du futur lotissement des ondes n°2 : découpage des lots en lanière, orientation majoritairement Nord/Sud, surface des lots d'environ 400 m², voie de transit longeant le bief du dick avec une barrière de sécurité en bois et une bande verte, desserte des lots par une voirie intérieure, cheminements piétonniers, bassins de rétention des eaux pluviales couverts et « végétalisés », détournement d'une section du fossé de l'île verte le long de la rue des Ormes. Cette esquisse comporte 30 lots dont 6 réservés à la construction de logements locatifs sociaux dans la partie Ouest. Le détournement d'une partie du fossé de l'île verte fera l'objet d'un dossier de « Loi sur l'eau » à déposer à la Préfecture. Cette esquisse sera soumise aux services de l'Etat avant de faire l'objet d'un dossier de demande de permis d'aménager.

Après délibération, le conseil municipal, émet un avis favorable aux principes d'aménagement du futur lotissement des ondes n°2 et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires à la poursuite de ce projet.

N°2011-46 : LOTISSEMENT DES ONDES n°2 – INDEMNITES D'EVICITION –

L'acquisition des terrains agricoles pour la création du lotissement doit s'accompagner du versement d'une indemnité d'éviction aux exploitants agricoles. Seules trois parcelles sont à ce jour exploitées par deux exploitants agricoles. L'indemnité est calculée suivant le protocole d'indemnisation du 30 décembre 2004 applicable du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Le maire communique le montant des indemnités dues :

n° parcelle	propriétaires	locataires	superficie/m ²	revenu cadastral	indemnité exploitat°	arrières fumures	TOTAL
					4138€/ha	155€/ha	
B 159	Cts Royer	P, Douet	2829	27,73	1 171,00 €	43,00 €	
B 160	"	"	2578	25,27	1 067,00 €	40,00 €	
	<i>S/Total :</i>		5407		2 238,00 €	83,00 €	2 321,00 €
B 275	Mme Roger	Earl DAVY	2370	25,15	981,00 €	37,00 €	1 018,00 €
	Total						3 339,00 €

Après délibération, le conseil municipal, vote le versement des indemnités ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

N°2011-47 : LOCATION SALLE POLYVALENTE – tarifs pour les associations communales :

A ce jour les associations communales bénéficient d'un tarif préférentiel pour une utilisation dans l'année civile puis le tarif normal pour les autres locations. En 2012 ce tarif est de :

- * 92€ pour la location d'une journée de week-end avec la cuisine ;
- * 46€ pour la location d'une journée de week-end sans la cuisine ;
- * 46€ pour la location d'une journée hors week-end avec la cuisine ;
- * 26€ pour la location d'une journée hors week-end sans la cuisine ;

Les locations supplémentaires sont aux tarifs de :

- * 446€ pour la location d'une journée de week-end avec la cuisine ;
- * 287€ pour la location d'une journée de week-end sans la cuisine ;
- * 285€ pour la location d'une journée hors week-end avec la cuisine ;
- * 172€ pour la location d'une journée hors week-end sans la cuisine ;

Certaines associations sollicitent une seconde utilisation à tarif réduit. Vu l'avis de la commission des finances en date du 18/10/2011, le conseil municipal décide d'accorder aux associations communales une seconde utilisation à tarif réduit mais seulement dans les périodes du 1^{er} janvier au 31 mars ou du 1^{er} octobre au 31 décembre. Concernant la première

location à tarif réduit celle-ci pourra avoir lieu en dehors de la période « hivernale » ci-dessus sous réserve d'une réservation trois mois maximum à l'avance.

N°2011-48 : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Suite au départ de Mme Maryline EVE, le conseil municipal reconduit le versement de l'indemnité de conseil , au taux maximum autorisé, en faveur de Mme Armelle Fraboulet, nouvelle Receveur Municipal à compter du 1^{er} juillet 2011.

N°2011-49 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE :

Le conseil municipal, vu le coût des travaux d'entretien des lagunes et du réseau d'assainissement et de maintenance des postes de relèvement, vu l'avis de la commission des finances en date du 18/10/2011, révisé le montant de la redevance à compter du 1er janvier 2012 de 4% soit :

- 44.18€/an pour la part fixe ;
- 0.51€/m3 pour la part proportionnelle.

N°2011-50 : SUBVENTION COMMUNALE AU C.C.A.S (pour centre-aéré):

Le maire communique la liste des bénéficiaires : douze familles ont déposé une demande pour vingt enfants ayant fréquenté un centre-aéré pendant les mois de juillet ou août 2011. Le total des aides versées par le CCAS, conformément à la convention du 17/06/2010, s'élève à 639€ pour l'année 2011. Le conseil municipal vote une subvention de **639.00€** au profit du CCAS de St Benoît des Ondes et inscrit les crédits nécessaires au budget 2011 .

N°2011-51 : SUBVENTION COMMUNALE AU CCAS (pour école de musique et d'arts plastiques des enfants) :

Par délibération du 22 février 2011 le conseil municipal a décidé de financer l'attribution d'une indemnité compensatrice au bénéfice des enfants adhérents de l'école de musique et d'arts plastiques de Cancale à hauteur de 20% du montant de la cotisation annuelle et à compter de septembre 2010. Le CCAS est chargé du versement individuel de cette aide en application de la convention en date du 17/10/2011. Le maire communique la liste des bénéficiaires pour les années 2010-2011 et 2011-2012 soit quatre enfants pour une somme totale de **691.20€** (252.20€ + 439.00€) .

Le conseil municipal vote une subvention de **691.20€** au profit du CCAS de St Benoît des Ondes et inscrit les crédits nécessaires au budget 2011 .

N°2011-52 :SUBVENTION COMMUNALE AU Collège St Joseph de Cancale (VOYAGES SCOLAIRES) :

Le maire présente une demande de subvention du collège St Joseph pour l'organisation d'un voyage scolaire en faveur des élèves de 5^{ème} du 25/09/2011 au 01/10/2011. Six élèves de St Benoît sont concernés .Après délibération, le conseil municipal vote une subvention de **60€** et inscrit les crédits nécessaires au budget 2011 .

N°2011-53 : DESIGNATION DU DELEGUE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

La loi de finances de 2010 rend désormais obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs par la communauté d'agglomération. Cette commission sera chargée en lieu et place des commissions communales de désigner les locaux types servant au calcul des impôts locaux des activités professionnelles (CET,cotisation foncière...). Cette commission est composée de 10 commissaires .Les communes doivent proposer un total de 36 délégués parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera 10 commissaires. La commune de St Benoît des Ondes peut proposer le nom d'un contribuable de la commune .Après délibération et conformément à la réglementation en vigueur le conseil municipal désigne :

Mr Gérard BAUDRY, né le 5/11/1949 à St Malo, domicilié 5 impasse du dick à St Benoît des Ondes, Receveur-Percepteur du Trésor en retraite.

N°2011-54 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – RAPPORT D'ACTIVITES

2010 : Mr Baudry présente et commente le document distribué à chacun des conseillers municipaux. Ce document sera mis à la disposition du public en mairie.

N°2011-55 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

- Section B n°s 234-237-244-245-246, situées 3 impasse de la chapelle vendue par M.Noslier;
- Section a n°548 située au 26 rue de la badiolais vendue par MM.Fantou ;

N°2011-56 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le décret n°2005-1156 du 13/09/2005 relatif au plan communal de sauvegarde est pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile. Cette loi par son chapitre II , article 13, rend obligatoire , pour toute commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde . Compte tenu de la prescription d'un Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine dans le marais de Dol , un plan communal de sauvegarde a été approuvé par arrêté municipal du 31/10/2011 .Ce plan sera transmis à La préfecture ainsi qu'aux services d'incendie et de secours, à la gendarmerie, à la DDTM et au service de Sécurité Publique .

Mr Gérard Baudry, 1^{er} adjoint, donne lecture de ce plan de sauvegarde qui sera consultable en mairie.

N°2011-57 : BATIMENT COMMUNAL AU 9 RUE DU CENTRE - VENTE

AMIABLE:

Ce bâtiment est désaffecté depuis 2004 pour le bureau de poste au RDC et 2007 pour le logement de l'étage . Il a été utilisé comme mairie annexe en 2009-2010-2011 durant les travaux de rénovation du bâtiment au 19 rue du bord de mer . Aujourd'hui il est à nouveau libre .Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21/09/2011,une estimation a été demandée aux Services Fiscaux et à Me Janvier, notaire à St Méloir des ondes .Le maire interroge le conseil municipal sur la destination à donner à ce bâtiment : soit le rénover pour la création d'un logement , soit le réhabiliter pour un autre usage, soit le vendre en l'état . Après délibération, le conseil municipal , vu le coût de remise en état du bâtiment et la difficulté d'affectation à un service public, décide :

- de vendre cet immeuble cadastré section A n° 193 d'une superficie de 228 m² sis au 9 rue du centre ;
- dit que cette vente se fera sous forme d'une vente amiable (gré à gré) et sur la base de l'estimation des domaines (157 300€) ;
- autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble ;
- le charge de faire réaliser les diagnostics préalables à la vente (Etat parasitaire, amiante, plomb,électricité, performance énergétique ...) .

DIVERS :

Prêt salle mairie :Le maire fait part d'une demande d'exposition les 9-10-11 décembre .Le conseil municipal accorde le prêt gratuit à titre dérogatoire. Les règles de mise à disposition de la salle d'honneur seront revues en 2012.

Cérémonie des vœux du maire : Elle aura lieu le 3 janvier 2012 ;

Prolifération des moustiques : Mme Virginie Chenel fait part de doléances concernant l'invasion de moustiques dans l'agglomération. Le temps doux automnal explique cette prolifération. Le maire doit participer prochainement à une réunion sur ce thème.

ZA des dis : Le maire fait part du dépôt de permis de construire d'un atelier de métallerie dans la zone des dis par Mr Johann Servaes pour la SCI A.R.T .

Remerciements . Le maire donne lecture du courrier de l'association Kipépéo remerciant la commune pour la location de la salle polyvalente le 8/10/2011 à l'occasion du concert solidaire présenté par la chorale « Arc en fugue ».

Ateliers créatifs : La prochaine séance aura lieu le samedi 10 décembre ;

→* *Récapitulatif des délibérations : N°s 2011-43 ;2011-44 ;2011-45 ;2011-46 ;2011-47 ;2011-48 ;2011-49 ;2011-50 ;2011-51 ;2011-52 ;2011-53 ;2011-54 ;2011-55 ;2011-56 ;2011-57*

→* *Signatures des membres présents:*

Jacques DANIEL	
Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Christine THUAL	
Bernadette AUGEREAU	
René CORVAISIER	
Roseline CAUGANT	
Virginie CHENEL	
François DUVAL	
Daniel BOUILLIS	